

DÉPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement d'ÉVREUX
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

Nombre de conseillers :

- Afférent au CM 14
- En exercice 14
- présents
- votants
- absents
- exclus

Date de convocation :

20 mars 2025

Date d'affichage :

20 mars 2025

Date de réunion :

27 mars 2025

De la commune de Jouy sur Eure

Sur convocation de Monsieur le Maire, séance du 27 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune de Jouy-sur-Eure sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe ALLAIN

Etaient présents :

Philippe ALLAIN - Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE - Alexandra DASSAS - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Annie JÉZÉQUEL - Olivier JOLY - Serge LAMBOY - Ludovic ROBERT - Hélène MOINET - ~~Stéphane PETROZ~~ - Chantal SAGALA

Absents excusés :

Stéphane PETROZ.

Procurations :

Stéphane PETROZ à Pierre BERGER

Objet : Approbation du compte administratif et vote du compte de gestion 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Olivier Joly a été nommé secrétaire de séance,

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2024 fourni par la Trésorerie. Celui-ci est en accord avec le compte administratif de la commune.

Après avoir répondu aux questions posées, Monsieur le Maire quitte la séance.

Conformément à l'article L21.21-31 du code des collectivités territoriales, sous la Présidence de Hélène MOINET, et **après délibération, le Conseil Municipal à** (la majorité ou à l'unanimité) :

Pour : _____ / Contre : _____ / Abstention : _____

APPROUVE le compte administratif, à savoir :

○ **Fonctionnement**

Recettes	388 050,29 €
Dépenses	391 581,85 €
Déficit	- 3 531,56 €

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 027-212703581-20250327-2025_DELCOM001-DE

○ **Investissement**

Recettes	45 378,07 €
Dépenses	<u>40 593,16 €</u>
Excédent	+ 4 784,91 €

CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document concernant la présente délibération et de notifier cette décision aux services préfectoraux

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

Philippe ALLAIN	Pierre BAILHACHE	Pierre BERGER	Joël BUSAILLE	Alexandra DASSAS
Annick DELARUE	Chantal DUCHANGE	Annie JÉZÉQUEL	Olivier JOLY	Serge LAMBOY
Hélène MOINET	Stéphane PETROZ	Ludovic ROBERT	Chantal SAGALA	

Maire
Philippe ALLAIN



Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 027-212703581-20250327-2025_DELCOM001-DE